



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Conflit étudiant

Non à une loi spéciale, oui à la négociation

Laval, le 17 mai 2012 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dénonce vigoureusement le recours à une loi spéciale par le gouvernement. Jean Charest a beau reprocher aux représentantes et représentants des associations étudiantes d'avoir persisté à vouloir aborder la question de la hausse des droits de scolarité, jamais il n'a de son côté daigné effleurer cet enjeu qui est pourtant au cœur du litige actuel. Pour la FAE, la mauvaise foi du gouvernement est ici flagrante et déplorable. En rompant toute négociation avec les représentantes et représentants des associations étudiantes et en imposant une telle loi spéciale, le gouvernement posera un geste indigne qui ne règlera absolument rien sur le fond et ne fera que confirmer son incapacité à gérer une crise dont il est l'unique responsable.

« Cette loi aura pour effet de balayer les assises démocratiques des associations étudiantes et son recours constitue un déni à faire reconnaître des droits collectifs et une attaque en règle au droit d'association. Pour ce faire, le gouvernement ne peut résister à sa désolante habitude de recourir au bâillon et aux lois spéciales pour régler des conflits dont il est la source », a déclaré le président de la FAE, Pierre St-Germain.

Pour la FAE, l'intransigeance et la rigidité du gouvernement Charest depuis le début du conflit ainsi que son arrogance dans le cas de l'imposition d'une loi spéciale démontrent sa mauvaise foi et illustrent qu'il n'a jamais tenté de régler le conflit, pis encore, il fait fi des conséquences à court et à long terme de l'application d'une telle loi.

« Pour le premier ministre Jean Charest, y avait-il une véritable volonté de régler? On peut sérieusement en douter. Le recours à la loi survient à peine quelques heures après la nomination de la nouvelle ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, qui n'aura eu qu'une seule rencontre avec les représentantes et représentants étudiants pour apprécier un dossier complexe et élaborer une sortie de crise satisfaisante pour tous. Le gouvernement a maintenu ses positions et aujourd'hui les durcit encore davantage par le recours à une loi qui n'a pas pour objectif de trouver une voie de compromis, mais de pénaliser de manière démesurée des étudiantes et étudiants aux revendications légitimes. Le prix à payer risque d'être énorme sur l'exercice des droits démocratiques pour l'ensemble de la société », de poursuivre M. St-Germain.

La FAE tient également à dénoncer les propos du premier ministre qui insinue que les associations étudiantes, les syndicats et certains politiciens cautionnent la violence. Ce qui fait dire au président de la FAE qu'« il s'agit de petite politique, d'un geste désespéré visant à faire diversion de la part d'un premier ministre qui dirige un gouvernement aux prises avec tellement d'allégations de corruption que sa propre légitimité s'en trouve entachée ».

La FAE estime que les étudiantes et étudiants ainsi que la population ont le droit de s'indigner de ce gouvernement qui a laissé pourrir la situation.

« Pendant que la rue exprime sa colère au premier ministre Charest qui fait la sourde oreille à des revendications légitimes, son gouvernement distribue allègrement l'argent des contribuables aux entreprises ou encore ferme les yeux devant le gaspillage des fonds publics effectués par les universités, par leurs recteurs qui pigent littéralement dans la caisse pour se voter des hausses salariales ou des conditions de retraite indécentes. Le gouvernement Charest a vraiment perdu tout sens de la défense du bien commun », a poursuivi M. St-Germain

Pour la FAE, cette loi spéciale n'a rien pour atténuer le climat de tension qui règne actuellement, bien au contraire. Il est urgent d'engager rapidement un dialogue avec les associations étudiantes et de placer les intérêts du Québec au-dessus de tout objectif partisan.

« La question des droits de scolarité constitue pour l'ensemble de la population un débat de société qu'on ne peut éluder par la simple suspension d'une session d'études et par des mesures répressives. On ne fait que pelleter le problème à plus tard en exacerbant la colère des uns et des autres et mettant ainsi davantage en péril la paix sociale. Le gouvernement s'apprête à faire une grave erreur et nous l'invitons à renoncer au dépôt d'une telle loi et de reprendre sérieusement, de bonne foi et avec respect les discussions avec les représentants des associations étudiantes.», a conclu M. St-Germain.

La FAE, prône la gratuité scolaire et appuie depuis le début le mouvement de grève qui rassemble actuellement près de 180 000 étudiantes et étudiants.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
 Renseignements : Armand Dubois, conseiller au Service des communications
 514 666-7763, poste 296 (bureau) – 514 910-1754 (cellulaire)